

 Health Santé Canada Canada	Title of publication-Titre de la publication <b>Bureau de la sécurité des produits</b> <b>Manuel de référence</b> <b>Livre 5 - Politique et procédures de laboratoire</b>	Page <b>F00-1</b>	Effective En vigueur 96-12-17
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B: Section des méthodes d'essai, Méthode F-00 <b>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX POUR LES MÉTHODES D'ESSAI D'INFLAMMABILITÉ</b>			Amendment number- Numéro de la modification 3

## 1 PORTÉE

- 1.1 La présente méthode a pour objet de fournir des renseignements généraux servant à mieux comprendre les méthodes d'essai d'inflammabilité de ce manuel.

## 2 DOCUMENTS APPLICABLES

- 2.1 «*Textile Terms and Definitions*, 1991 Annual Book of ASTM Standards», volume 7.01, Textiles, méthode D 123.

## 3 DÉFINITIONS

- 3.1 *Chaîne* : Les fils disposés dans le sens de la longueur d'un tissu tissé.  
 3.2 *Trame* : Les fils qui vont d'une lisière à l'autre et qui croisent la chaîne à angle droit dans un tissu tissé.  
 3.3 *Colonne de mailles* : Dans les tricotés, il s'agit d'une colonne de boucles disposées en rangées consécutives. La colonne est parallèle à l'axe de la boucle.  
 3.4 *Rangée* : La série de boucles consécutives disposées dans le sens de la largeur du tricot.  
 3.5 *Air calme* (ou absence de courants d'air) : Cette condition existe lorsque la vitesse de l'air, mesurée à l'aide d'un anémomètre à fil chaud (à moins d'indication contraire), est inférieure à 0,3 m/s.

## 4 PROCÉDURES

- 4.1 Compter le nombre de fils dans chaque sens pour déterminer la chaîne et la trame d'un tissu tissé (ordinairement, il y a un plus grand nombre de fils par unité de longueur dans le sens de la chaîne que dans le sens de la trame). On peut employer un compte-fils pour compter le nombre de fils par unité de longueur dans les deux sens du tissu.
- 4.2 La vitesse de l'air doit être mesurée dans les endroits où l'on fait les essais sur les tissus lorsqu'il est précisé dans la méthode que l'essai doit être effectué dans des conditions d'air calme ou dans l'absence de courants d'air. Cette mesure doit être effectuée immédiatement avant le début de l'essai à l'aide d'un anémomètre à fil chaud, et la valeur doit être notée.
- 4.3 Lorsque pertinentes (se reporter au tableau de la section 5), la température et l'humidité doivent être mesurées et enregistrées à l'aide d'un hygrothermographe (ou d'un psychromètre dans les espaces plus restreints).
- 4.4 Les cigarettes utilisées pour les méthodes F-06 and F-08 doivent satisfaire aux exigences suivantes :
- elles ne doivent pas être munies d'un bout à filtre
  - elles doivent être d'une longueur de  $85 \pm 2$  mm



- la densité de tassement du tabac doit être de  $270 \pm 20 \text{ kg/m}^3$
- elles doivent peser  $1,1 \pm 0,1 \text{ g}$  à une humidité relative de  $65 \pm 2 \%$  et à  $20 \pm 2^\circ\text{C}$
- leur durée de combustion doit être de  $1500 \pm 100$  secondes (la cigarette doit être laissée à une température de  $21 \pm 3^\circ\text{C}$  et à une humidité relative de 35 à 50 % jusqu'à masse constante, allumée à un bout et placée horizontalement sur du tissu à fibres de verre encollées ( $55 \text{ g/m}^2$ ))

Cette dernière exigence doit être vérifiée avec une cigarette choisie au hasard d'un paquet que l'on vient d'ouvrir. La date à laquelle le paquet a été ouvert doit être indiqué sur le paquet.

- 4.5 Les pastilles de méthénamine utilisées pour les méthodes F-04 et F-16 devraient être utilisées avant leur date d'expiration. Cependant, il est permis d'utiliser des pastilles périmées si elles pèsent  $150 \pm 5 \text{ mg}$  et si leur durée de combustion est la même que celle des pastilles dont la date d'expiration n'a pas été dépassée.

## 5 TABLEAU DES GAMMES D'HUMIDITÉ ET DE TEMPÉRATURE AMBIANTES POUR LES MÉTHODES

Nom de la méthode	Numéro de méthode	Gamme de température <sup>1</sup> ( °C)	Gamme d'humidité <sup>1</sup> (% H.R.)
Tissus	F-01	T.A. <sup>2</sup>	S.O.
Jouets	F-02	T.A.	S.O.
Moquettes (préparation)	F-04	18-22	63-67
Moquettes (essai)	F-04	T.A.	S.O.
Matelas	F-06	18-24	35-50
Isolant cellulosique (Essai de résistance à la combustion lente)	F-08	21-25	45-55
Tentes	F-16	20-22	63-67 <sup>3</sup>
Vêtements de nuit pour enfants	F-17	T.A.	S.O.
Briquets	F-19	21-25	ambiante

1 Conditions dans le laboratoire

2 Température ambiante

3 L'essai doit être effectué dans ces conditions ou immédiatement après avoir retiré le spécimen de telles conditions.

 Health Santé Canada Canada	Title of publication-Titre de la publication <b>Bureau de la sécurité des produits</b> <b>Manuel de référence</b> <b>Livre 5 - Politique et procédures de laboratoire</b>	Page <b>F00-3</b>	Effective En vigueur 96-12-17
Chapter and/or Section;-Number and title-Chapitre ou section-Numéro et titre Partie B: Section des méthodes d'essai, Méthode F-00 <b>RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX POUR LES MÉTHODES D'ESSAI D'INFLAMMABILITÉ</b>			Amendment number- Numéro de la modification 3

Allumettes	F-20	18-24	30-50
Bougies auto-rallumantes	F-21	21-25	45-55